**EPU37**

**18 janvier 2021**

**Recommendations du Canada pour l’EPU des États fédérés de Micronésie**

Merci, Madame la Présidente.

Le Canada félicite les États fédérés de Micronésie pour les efforts déployés en vue d’éliminer la traite des personnes, notamment par la restructuration de son ministère de la Justice afin de créer une nouvelle division des services de lutte contre la traite des personnes et par le renforcement des services aux victimes.

Le Canada recommande que les États fédérés de Micronésie :

1. Prennent des mesures immédiates pour criminaliser le viol conjugal.
2. Modifient la législation afin d’interdire les pires formes de travail des enfants et établissent un âge minimum de travail.
3. Continuent à travailler avec des partenaires pour mettre en place des services de protection efficaces pour les victimes de la traite des personnes.
4. Prennent des mesures concrètes pour encourager la participation politique des femmes et accroître la représentation des femmes dans les assemblées législatives nationales et étatiques.

Le Canada exhorte les États fédérés de Micronésie à ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.